

## **12.1. EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE – EMBRANCHEMENT SAINT-GUILLAUME – DEMANDE D'ACQUISITION**

CONSIDÉRANT la mise en vente publique du tronçon ferroviaire situé entre les villes de Saint-Hyacinthe et Farnham, nommé Embranchement Saint-Guillaume, le 25 septembre 2024 par le Canadien Pacifique Kansas City (CPKC);

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, par le biais de la résolution 22-09-323, a demandé au ministère des Transports du Québec de se porter acquéreur, au moment opportun, du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 km, afin que les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains a obtenu l'appui des municipalités de son territoire, des MRC de la Montérégie, de la communauté métropolitaine de Montréal, de la Ville de Montréal ainsi que de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de la Fédération canadienne des municipalités pour son projet de développement cyclable;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue le 20 juin 2023 entre les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains pour la réalisation des études de faisabilité technique et des retombées socio-économiques, financées en partie dans le cadre du Fonds pour le transport actif du Canada;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2023-2025 de Tourisme Montérégie, issu de l'entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie qui identifie, dans son premier objectif, l'Embranchement Saint-Guillaume comme prioritaire pour compléter la trame régionale et la bonifier;

CONSIDÉRANT l'étude sur les retombées économiques du tourisme à vélo en Montérégie réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton en collaboration avec Léger en avril 2024 à la demande de Tourisme Montérégie, mandataire de l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie;

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan directeur de développement du réseau cyclable régional de la MRC des Maskoutains le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que le projet porte-étendard prévu dans le plan d'action du Plan directeur de développement du réseau cyclable régional est la conversion du tronçon ferroviaire de l'Embranchement Saint-Guillaume en piste cyclable en site propre;

CONSIDÉRANT qu'une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une signature régionale;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

En conséquence, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_ et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de se porter acquéreur dès que possible du tronçon ferroviaire abandonné nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 km, afin que les MRC des Maskoutains, de Rouville et Brome-Missisquoi puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux MRC des Maskoutains, de Rouville et Brome-Missisquoi, partenaires du projet, ainsi qu'aux municipalités de Saint-Paul-d'Abbotsford, de l'Ange-Gardien et des villes de Farnham et de Saint-Hyacinthe;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), à Tourisme Montérégie, à Loisir et Sport Montérégie (LSM), à l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ), à Vélo Québec et au Sentier transcanadien;

D'INFORMER madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Bernard Émond, député de Richelieu, monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice, monsieur André Lamontagne, député de Johnson et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air;

D'INFORMER également l'honorable madame Anita Anand, ministre des Transports du Canada, l'honorable monsieur Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et l'honorable madame Soraya Martinez Ferrada, ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot de la démarche en cours.



Tara Esau

Gestionnaire, Budget et processus d'affaires

7550 Ogden Dale Road SE  
Calgary (Alberta)  
Canada T2C 4X9

T : 403 319-7830  
C : 403 819-9361  
Tara.Esau@cpkcr.com

Le 6 mars 2025

**Par courriel**

Madame Geneviève Guilbault  
Vice-première ministre  
Ministre des Transports et de la Mobilité durable  
Édifice de la Haute-Ville  
700, boulevard René-Lévesque Est  
29<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5H1

Courriel : [ministre@transportsgouv.qc.ca](mailto:ministre@transportsgouv.qc.ca)

**Objet : Embranchement St-Guillaume 1 de la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique — du point milliaire 0,3 au point milliaire 26,6**

---

Madame la vice-première ministre,

Le 8 octobre 2021, la Compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique (le « CPKC ») a ajouté son embranchement St-Guillaume 1, du point milliaire 0,3 au point milliaire 26,6 (la « Ligne »), à son plan triennal du réseau ferroviaire. La Ligne est située entre Farnham (Québec) et Sainte-Rosalie (Québec), dans la province du Québec.

Le 26 septembre 2024, le CPKC a annoncé son intention de vendre ou de cesser d'exploiter la Ligne si elle n'était pas transférée. La publication de l'annonce n'a donné lieu à aucune vente de la Ligne en vue de la continuation de l'exploitation.

Conformément au paragraphe 145(2) de la *Loi sur les transports au Canada* (la « Loi »), le CPKC est tenu d'offrir, et offre par la présente, de transférer tous ses intérêts dans la Ligne au gouvernement du Québec. La présente offre est soumise aux modalités et aux conditions généralement appliquées aux ventes des lignes du CPKC, qui feront l'objet d'une négociation entre les parties en cas d'acceptation de la présente offre.

Conformément au paragraphe 145(1.1) de la Loi, le CPKC confirme par la présente que, selon l'évaluation des titres de propriété, l'article 96 de la Loi ne s'applique pas aux terres sur lesquelles la Ligne est située.



Si le gouvernement du Québec souhaite accepter la présente offre d'achat de la Ligne conformément à l'alinéa 145(3)b) de la Loi, une acceptation écrite doit être communiquée au CPKC d'ici le 7 avril 2025 à l'adresse suivante :

Services juridiques  
CPKC  
7550 Ogden Dale Road SE  
Calgary (Alberta) T2C 4X9

À l'attention de Cameron Greaves, conseiller juridique

Conformément à l'alinéa 145(3)b) de la Loi, la présente offre expire le 7 avril 2025 à 17 h (HR).

Nous vous prions d'accepter, Madame la vice-première ministre, nos meilleures salutations.

Tara Esau  
Gestionnaire, Budget et processus d'affaires  
Telephone: (403) 319-7830  
Email: [Tara.Esau@cpkcr.com](mailto:Tara.Esau@cpkcr.com)



**ET :**

M<sup>me</sup> Marielle Benoit  
Directrice générale et greffière  
**Ville de Farnham**  
477, rue de l'Hôtel-de-Ville  
Farnham (Québec) J2N 2H3

Courriel : [mbenoit@ville.farnham.qc.ca](mailto:mbenoit@ville.farnham.qc.ca)

M<sup>me</sup> Brigitte Vachon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
**Municipalité d'Ange-Gardien**  
249, rue Saint-Joseph  
Ange-Gardien (Québec) J0E 1E0

Courriel : [b.vachon@municipalite.ange-gardien.qc.ca](mailto:b.vachon@municipalite.ange-gardien.qc.ca)

M. Jean-Raphaël Cloutier  
Directeur général et secrétaire-trésorier  
**Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford**  
980, rue Principale Est  
Saint-Paul-d'Abbotsford (Québec) J0E 1A0

Courriel : [jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca](mailto:jr.cloutier@saintpauldabbotsford.qc.ca)

M<sup>me</sup> Dominique St-Pierre  
Directrice générale, trésorière et greffière adjointe  
**Ville de Saint-Pie**  
77, rue Saint-Pierre  
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Courriel : [d.st-pierre@villest-pie.ca](mailto:d.st-pierre@villest-pie.ca)



M<sup>me</sup> Chantal Frigon  
Directrice générale  
**Ville de Saint-Hyacinthe**  
700, avenue de l'Hôtel-de-Ville  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5B2

Courriel : [chantal.frigon@ville.st-hyacinthe.qc.ca](mailto:chantal.frigon@ville.st-hyacinthe.qc.ca)

M. André Charron  
Directeur général  
**MRC des Maskoutains**  
3271, boulevard Laframboise, bureau 200  
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z6

Courriel : [acharron@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:acharron@mrcdesmaskoutains.ca)

M<sup>me</sup> Anne-Marie Dion  
Directrice générale  
**MRC de Rouville**  
500, rue Desjardins, bureau 100  
Marieville (Québec) J3M 1E1

Courriel : [adion@mrcrouville.qc.ca](mailto:adion@mrcrouville.qc.ca)

Conformément au paragraphe 145(2) de la *Loi sur les transports au Canada*, le CPKC offre également ses intérêts dans la Ligne aux municipalités ou administrations municipales où la Ligne est située. Si le gouvernement du Québec n'accepte pas l'offre qui lui est faite d'ici le 7 avril 2025, les municipalités pourront répondre à l'offre d'acquérir la Ligne.

Aux fins de la présente offre, le terme « municipalité », utilisé au singulier ou au pluriel, désigne une administration municipale. D'après nos dossiers internes sur les chemins de fer, la liste des destinataires ci-dessus indique les municipalités pertinentes dans lesquelles la Ligne est située. Si une personne dispose de renseignements contraires ou complémentaires à ceux que le CPKC a fournis ci-dessus, elle est priée de contacter le soussigné.



Si le gouvernement du Québec n'accepte pas l'offre qui lui est faite dans le délai fixé pour son acceptation, les municipalités disposent d'un délai de 30 jours à compter du 7 avril 2025, date d'expiration de l'offre faite au gouvernement du Québec, pour accepter la présente offre.

Le CPKC informera les municipalités si le gouvernement du Québec accepte d'acquérir la Ligne dans les délais prévus.

Si une municipalité souhaite accepter la présente offre d'achat de la Ligne conformément à l'alinéa 145(3)c) de la Loi, une acceptation écrite doit être communiquée au CPKC d'ici le 7 mai 2025. Conformément à l'alinéa 145(3)c) de la Loi, la présente offre expire le 7 mai 2025 à 17 h (HR).

c. c.

Cameron Greaves, conseiller juridique, CPKC

André Hannoush, directeur, Affaires gouvernementales et communications, CPKC



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS CONVOQUÉE À 20 H 30, TENUE À 20 H 34, LE MERCREDI 15 JANVIER 2025, À LA SALLE DU CONSEIL GUY-GINGRAS SITUÉE AU 3271, BOUL. LAFRAMBOISE, BUR. 200, À SAINT-HYACINTHE.

2025-01-03

**EMPRISE FERROVIAIRE ABANDONNÉE - EMBRANCHEMENT SAINT-GUILLAUME - DEMANDE D'ACQUISITION**

CONSIDÉRANT la mise en vente publique du tronçon ferroviaire situé entre les villes de Saint-Hyacinthe et Farnham, nommé Embranchement Saint-Guillaume, le 25 septembre 2024 par le Canadien Pacifique Kansas City (CPKC).

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains, par le biais de la résolution 22-09-323, a demandé au ministère des Transports du Québec de se porter acquéreur, au moment opportun, du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 km, afin que les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC des Maskoutains a obtenu l'appui des municipalités de son territoire, des MRC de la Montérégie, de la communauté métropolitaine de Montréal, de la Ville de Montréal ainsi que de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de la Fédération canadienne des municipalités pour son projet de développement cyclable;

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale intervenue le 20 juin 2023 entre les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains pour la réalisation des études de faisabilité technique et des retombées socio-économiques, financées en partie dans le cadre du Fonds pour le transport actif du Canada;

CONSIDÉRANT le plan d'action 2023-2025 de Tourisme Montérégie, issu de l'entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie qui identifie, dans son premier objectif, l'Embranchement Saint-Guillaume comme prioritaire pour compléter la trame régionale et la bonifier;

CONSIDÉRANT l'étude sur les retombées économiques du tourisme à vélo en Montérégie réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton en collaboration avec Léger en avril 2024 à la demande de Tourisme Montérégie, mandataire de l'Entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie;

CONSIDÉRANT l'adoption du Plan directeur de développement du réseau cyclable régional de la MRC des Maskoutains le 9 octobre 2024;

CONSIDÉRANT que le projet porte-étendard prévu dans le plan d'action du Plan directeur de développement du réseau cyclable régional est la conversion du tronçon ferroviaire de l'Embranchement Saint-Guillaume en piste cyclable en site propre;

CONSIDÉRANT qu'une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une signature régionale;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Louise Arpin,  
Appuyée par Annick Corbeil,  
IL EST RÉSOLU

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre du Québec, de se porter acquéreur dès que possible du tronçon ferroviaire abandonné nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 km, afin que les MRC des Maskoutains, de Rouville et Brome-Missisquoi puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

DE TRANSMETTRE la présente résolution aux MRC de Rouville et Brome-Missisquoi, partenaires du projet, ainsi qu'aux municipalités de Saint-Paul-d'Abbotsford, de l'Ange-Gardien et des villes de Farnham, de Saint-Pie et de Saint-Hyacinthe;

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), à Tourisme Montérégie, à Loisir et Sport Montérégie (LSM), à l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ), à Vélo Québec et au Sentier transcanadien;

D'INFORMER madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Bernard Émond, député de Richelieu, monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice, monsieur André Lamontagne, député de Johnson et ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, et madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air;

D'INFORMER également l'honorable madame Anita Anand, ministre des Transports du Canada, l'honorable monsieur Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et l'honorable madame Soraya Martinez Ferrada, ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot de la démarche en cours.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Copie certifiée conforme, ce 17<sup>e</sup> jour du mois de janvier de 2025.

La greffière,

A handwritten signature in blue ink that reads "M. Hébert".

Marie-Pier Hébert

Sous réserve du libellé final lors de l'adoption du procès-verbal par le conseil de la MRC des Maskoutains.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-D'ABBOTSFORD**

2887<sup>e</sup> SESSION

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Paul-d'Abbotsford, tenue à l'hôtel de ville, 980, rue Principale Est à Saint-Paul-d'Abbotsford, le **mardi 11 mars 2025**, à 19 h à laquelle sont présents, madame la conseillère Chantal Benoit et messieurs les conseillers Mario Blanchard, Mario Larochelle, Jocelyn Jutras, siégeant sous la présidence du maire, monsieur Robert Vyncke.

Assiste en vidéoconférence, monsieur Christian Riendeau.

Absence justifiée de monsieur Pierre Pelletier.

Assiste également à la séance, madame Isabelle Robert, greffière-trésorière adjointe et monsieur Jean-Raphaël Cloutier, directeur général.

Monsieur le maire, Robert Vyncke constate que le quorum est atteint, il souhaite la bienvenue à tous et procède à l'ouverture de l'assemblée.

2025-03-07

**Demande d'acquisition de l'emprise ferroviaire abandonnée entre Saint-Hyacinthe et Farnham– Embranchement Saint-Guillaume**

**ATTENDU** la mise en vente publique du tronçon ferroviaire situé entre les villes de Saint-Hyacinthe et Farnham, nommé Embranchement Saint-Guillaume, le 25 septembre 2024 par le Canadien Pacifique Kansas City (CPKC);

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC des Maskoutains, par le biais de la résolution 22-09-323, a demandé au ministère des Transports du Québec de se porter acquéreur, au moment opportun, du tronçon ferroviaire nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-

Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 km, afin que les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC des Maskoutains a obtenu l'appui des municipalités de son territoire, des MRC de la Montérégie, de la communauté métropolitaine de Montréal, de la Ville de Montréal ainsi que de l'Union des municipalités du Québec, de la Fédération québécoise des municipalités et de la Fédération canadienne des municipalités pour son projet de développement cyclable;

**ATTENDU** l'entente intermunicipale intervenue le 20 juin 2023 entre les MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains pour la réalisation des études de faisabilité technique et des retombées socio-économiques, financées en partie dans le cadre du Fonds pour le transport actif du Canada;

**ATTENDU** le plan d'action 2023-2025 de Tourisme Montérégie, issu de l'entente sectorielle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie qui identifie, dans son premier objectif, l'Embranchement Saint-Guillaume comme prioritaire pour compléter la trame régionale et la bonifier;

**ATTENDU** l'étude sur les retombées économiques du tourisme à vélo en Montérégie réalisée par Raymond Chabot Grant Thornton en collaboration avec Léger en avril 2024 à la demande de Tourisme Montérégie, mandataire de l'Entente sectionnelle de développement pour la valorisation des réseaux multifonctionnels de la Montérégie;

**ATTENDU** l'adoption du Plan directeur de développement du réseau cyclable régional de la MRC des Maskoutains le 9 octobre 2024;

**ATTENDU QUE** le projet porte-étendard prévu dans le plan d'action du Plan directeur de développement du réseau cyclable régional est la conversion du tronçon ferroviaire de l'Embranchement Saint-Guillaume en piste cyclable en site propre;

**ATTENDU QU'**une première piste cyclable en site propre permettrait de dynamiser l'économie et le tourisme de la grande région de Saint-Hyacinthe, projet structurant avec une signature régionale;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'une rare possibilité d'offrir un lien cyclable en site propre sécuritaire et de qualité comparable aux différentes offres actuellement disponibles en Montérégie et au Québec;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Chantal Benoit appuyé par monsieur Mario Blanchard et **RÉSOLU** de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable et à Madame Geneviève Guilbault, ministre des Transports du Québec et vice-première ministre-e du Québec, de se porter acquéreur dès que possible du tronçon ferroviaire abandonné nommé Embranchement Saint-Guillaume entre Saint-Hyacinthe et Farnham, soit l'équivalent de 45,2 km, afin que les MRC des Maskoutains, de Rouville et Brome- Missisquoi puissent développer un ambitieux projet de lien cyclable en site propre à portée régionale;

De transmettre la présente résolution aux MRC de Rouville, Brome-Missisquoi et des Maskoutains, partenaires du projet, ainsi qu'à la municipalité d'Ange-Gardien et aux villes de Farnham, de Saint-Pie et de Saint-Hyacinthe;

De transmettre la présente résolution à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM), à Tourisme Montérégie, à Loisir et Sport Montérégie (LSM), à l'Association des réseaux cyclables du Québec (ARCQ), à Vélo Québec et au Sentier transcanadien;

D'informer madame Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe et deuxième vice-présidente de l'Assemblée nationale, monsieur Jean-Bernard Émond, député de Richelieu, monsieur Simon Jolin-Barrette, député de Borduas, leader parlementaire et ministre de la Justice, monsieur André Lamontagne, député de Johnson et ministre de L'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, madame Isabelle Charest, députée de Brome-Missisquoi et ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air et madame Audrey Bogemans, députée d'Iberville;

D'informer également l'honorable madame Anita Anand, ministre des Transports du Canada, l'honorable monsieur Steven Guilbeault, ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada et l'honorable madame Soraya Martinez Ferrada, ministre du Tourisme et ministre responsable de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, et monsieur Simon-Pierre Savard-Tremblay, député fédéral de Saint-Hyacinthe-Bagot et madame Andréanne Larouche, députée fédérale du comté de Shefford de la démarche en cours.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

*Le texte de la présente résolution pourrait être modifié lors de l'adoption du procès-verbal.*

Copie certifiée conforme, ce 12 mars 2025



Jean-Raphaël Cloutier  
Directeur général